



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017 À 18H00**

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Cédric CIRASA, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration :**

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN  
Madame Patricia DEGUS donne procuration à Madame Catherine BARRAJA.

**Absent excusé :**

Monsieur Jean-Paul GEAY

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**13/ OBJET : PROGRAMMATION THÉÂTRALE DES SPECTACLES VIVANTS DANS LA CITADELLE - ANNÉE 2017- CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE NOMADE ET DIFFÉRENTES COMPAGNIES DE SPECTACLES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE CO RÉALISATION**

**Madame Pascale HATTEMBERG, Adjointe au Maire, expose à ses collègues**

Dans le but d'étoffer et de diversifier les activités culturelles de la Commune, nous avons missionné en fin d'année 2016, Monsieur Patrick ZEFF-SAMET, directeur de la Comédie Nomade, résidant à Villefranche sur mer, pour élaborer une programmation théâtrale, pour l'année 2017, qui se déroulera à l'intérieur de la Citadelle et principalement à l'auditorium.

Cette démarche, totalement bénévole de la part de M ZEEF-SAMET, nous amène à présenter aux membres du Conseil Municipal, un panel de spectacles produits par différentes compagnies, qui se dérouleront une fois par mois, les samedis du 15 avril au 16 décembre 2017.

Détail de la programmation proposée :

- Samedi 15 avril 2017 20h30 Auditorium « Chroniques Cubaines » spectacle présenté par la Compagnie de » l'Arène « (Royan)
- Samedi 13 mai 2017 – 20h30 Auditorium « Fuis-moi ... Je te suis » spectacle présenté par la Compagnie « Qui n'a pas peur de le dire « (Nice)
- Samedi 17 juin 2017 – 20h30 Auditorium « On ne badine pas avec l'amour » - spectacle présenté par la Compagnie « Triphase » (Nice)
- Samedi 29 juillet 2017 – 21h00 Cour de l'Hôtel de Ville « Oscar » spectacle présenté par la Compagnie « Ségurane' (Nice)
- Samedi 12 août 2017 – 21h00 Roseraie « Atypic Solo » spectacle présenté par la Compagnie 'Cello Mi Musica » (St Laurent du Var)
- Samedi 9 septembre 2017 – 20h30 Cour de la Citerne « Un Jour ça casse' » spectacle présenté par la Compagnie « Alcantara... La suite » et le Théâtre « Le Sémaphore (Nice, Port de Bouc)
- Samedi 30 septembre 2017 – 20h30 Auditorium « Le Saut de la Mariée » spectacle présenté par la Compagnie « Les Mots en Scène » (Mandelieu)
- Samedi 7 octobre 2017 – 20h30 Auditorium « Acting » spectacle présenté par la Compagnie « Miranda » (Nice)
- Samedi 4 novembre 2017 – 20h30 Auditorium « Nestor Valdez un voyage conté musical » spectacle présenté par la Compagnie « du Visage Association Cabomundo »
- Samedi 16 décembre 2017 – 20h30 Auditorium « Le Horla » spectacle présenté par la Compagnie « Nouez-Vous » (Mouans – Sarthoux)

Un contrat de co réalisation sera établi pour chaque spectacle entre la Ville co réalisateur, le producteur la compagnie de spectacle et l'organisateur la compagnie Nomade.

La Ville mettra à disposition gratuite ses différentes installations, et supportera uniquement les frais d'une partie du personnel de sécurité.

Elle leur propose, pour chaque spectacle, que les recettes soient réparties de la façon suivante :

- 20% des recettes de billetteries dans les caisses de la Ville de Villefranche sur mer
- 80% des recettes de billetteries pour la compagnie qui présente le spectacle

A noter que la Compagnie Nomade sera l'intermédiaire entre la Ville et les différentes compagnies et ce de façon bénévole.

Le prix des places pourrait varier en fonction du spectacle proposé :

- Prix plancher 10€ et 13€

- Prix plancher 10€ et 13€
- Prix médian 12€ et 15€
- Prix plafond 15€ et 18€
- 

Elle leur demande :

- D'accepter le principe de co réalisation pour la programmation théâtrale proposée pour l'année 2017,
- De fixer le prix des places indiqué ci-dessus,
- D'accepter la répartition financière des recettes entre la Commune et la Compagnie présentant le spectacle,
- De donner à Monsieur le Maire, délégation pour signer les contrats tripartites à intervenir pour chaque spectacle.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité  
ADOpte**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives